

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 24 septembre 2024

**Délibération
N° 24.149.2**

**En exercice ... 37
Présents 27
Votants 33
Pour 33
Contre 0
Abstention 0**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**TERRITOIRE D'INDUSTRIE - RECRUTEMENT D'UN CHEF DE
PROJET PARTAGÉ - CONVENTION D'ADHÉSION AU
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS EMPLOIS PARTAGÉS (GEEP)
- APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 18/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 24 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry DAURAT (représenté par madame Marlène PUCHE), monsieur Cédric GARCIA (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Sandra PACHOT (représentée par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Valérie CHABOT.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 24 septembre 2024

Territoire d'industrie - Recrutement d'un chef de projet partagé - Convention d'adhésion au Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP) - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention entre La Domitienne et le Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP) ci-annexé ;

Considérant que La Domitienne fait partie du programme Territoire d'industrie aux côtés des Communautés d'agglomération de Béziers, Agde et Sète ;

Considérant la nécessité de recruter un chef de projet partagé entre ces quatre établissements publics ;

Considérant que le GEEP est une association loi 1901 à but non lucratif, issue d'un partenariat inter associatif ; qu'il s'inscrit dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ; et qu'il met à disposition du personnel auprès des collectivités du secteur non marchand (non soumis à TVA) ;

Considérant que, dans le cadre de son dispositif de mutualisation des emplois, le GEEP met à disposition de La Domitienne un(e) salarié(e) de sa structure, qui sera recruté spécifiquement pour cette mission et partagé par les quatre établissements publics de coopération intercommunale cités ci-dessus ;

Considérant qu'une convention de mise à disposition doit être signée entre La Domitienne et le GEEP ; qu'elle définit notamment la durée, les horaires, et les droits et devoirs de chaque partie ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 3^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de mise à disposition avec le Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP) ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

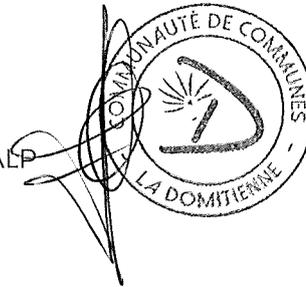
99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **01 OCT. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **01 OCT. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Valérie CHABOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Chabot', is written over a large, light-colored oval shape.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DEL IB_24_14

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240924-DELIB_24_14